apsad

SYSTEMES DE DESENFUMAGE NATUREL - SERVICE D'INSTALLATION

C E R T I F I C A T

N° 038/10/I17.F17

délivré à la société

CIM INCENDIE

7, rue des Coquelicots - 67230 ROSSFELD - Tél. 03 90 57 62 78

Siret N° 492 524 889 00010

Dans le cadre de cette certification, cet établissement ne dispose pas d'Implantation Locale Reconnue.

Liste des caractéristiques essentielles couvertes par la certification (Référentiel I17/F17 - édition octobre 2014)

- Spécialisation et qualité de l'organisation de l'activité
- Qualité de l'accueil
- Compétence du personnel
- Adaptation des moyens matériels
- Identification des besoins
- Prestations techniques de conception
- Prestations techniques de réalisation
- Prestations techniques de vérification initiale de conformité

Date de prise d'effet, le 30/03/2015

Amaury LEQUETTE
Directeur CNPP Cert.

Ce certificat est valable jusqu'au **29/03/2018**
Il annule et remplace tout certificat antérieur. Sa validité peut être vérifiée sur www.cnpp.com

cofrac
ACCREDITATION N° 5-0547 Portée disponible sur www.cofrac.fr
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

CNPP
MCS F 10-24E

CNPP Cert., organisme certificateur
reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'assurance - www.cnpp.com
Route de La Chapelle Réanville - CD 64 - CS 22265 - F 27950 SAINT MARCEL
Téléphone +33 (0)2 32 53 63 63 - Télécopie +33 (0)2 32 53 64 46

Certification APSAD de service d'installation des Systèmes de Désenfumage Naturel (SDN)

Les engagements principaux du prestataire

Tous les contrôles effectués périodiquement dans le cadre de la présente certification ont pour objet de vérifier le respect des engagements pris par l'entreprise. Ainsi, celle-ci s'est engagée, en particulier, à :

- Disposer d'une organisation pour la conception, l'installation et la mise en service des installations de SDN et assurer la qualité des prestations fournies,
- S'identifier parfaitement pour le service d'installation de SDN,
- Mettre à disposition du client des techniciens habilités et spécialisés dans la conception, l'installation et la mise en service des installations de SDN,
- Disposer des moyens matériels nécessaires à la conception, l'installation et à la mise en service des installations de SDN,
- Proposer un dossier d'étude complet, fournir des conseils professionnels et pour tout devis, présenter de manière claire et précise les prestations proposées,
- Maîtriser les opérations de conception et à les faire valider par le responsable technique,
- Maîtriser les prestations techniques de réalisation et intégrer tous les aspects liés à la sécurité pendant les travaux,
- Maîtriser toutes les opérations techniques de vérification initiale de conformité, la mise en service et la formation du client.

UNE CERTIFICATION VOLONTAIRE

La certification APSAD de service est une certification volontaire délivrée par CNPP Cert. à des entreprises intervenant dans le secteur de la sécurité.
La certification APSAD s'inscrit dans une approche collective, où toutes les parties prenantes sont associées pour l'élaboration des référentiels : professionnels de la sécurité, utilisateurs, prescripteurs, assureurs, pouvoirs publics.

LA GARANTIE DE FIABILITÉ D'UNE INSTALLATION

Cette certification de service revêt un caractère particulier puisque les installations de sécurité sont le plus souvent des systèmes en «attente» d'une sollicitation qui peut intervenir plusieurs années après leur mise en place.
Ces installations doivent alors fonctionner sans faille, surtout lorsqu'il s'agit de systèmes destinés à la sauvegarde des vies humaines.

DES CONTRÔLES RIGOUREUX AU SEIN DE L'ENTREPRISE ET EN CLIENTÈLE

La certification APSAD de service est attribuée, pour une durée renouvelable, après notamment l'examen de dossiers, la réalisation d'audits au sein de l'entreprise et le contrôle des compétences techniques du personnel en charge de l'activité.
Des contrôles périodiques en clientèle permettent également de s'assurer de la qualité des prestations de l'entreprise.

CONSEILS À LA CLIENTÈLE

Pour la pérennité de votre installation, faites la vérifier périodiquement et souscrivez un contrat de maintenance auprès d'entreprises titulaires de la certification APSAD correspondante.

apsad

SYSTEMES DE DESENFUMAGE NATUREL - SERVICE DE MAINTENANCE

C E R T I F I C A T

N° 038/10/I17.F17

délivré à la société

CIM INCENDIE

7, rue des Coquelicots - 67230 ROSSFELD - Tél. 03 90 57 62 78

Siret N° 492 524 889 00010

Dans le cadre de cette certification, cet établissement ne dispose pas d'Implantation Locale Reconnue.

Liste des caractéristiques essentielles couvertes par la certification (Référentiel I17/F17 - édition octobre 2014)

- Spécialisation et qualité de l'organisation de l'activité
- Qualité de l'accueil
- Compétence du personnel
- Adaptation des moyens matériels
- Vérification de l'adéquation de l'installation par rapport au risque (fiabilité et efficacité)
- Prestations techniques de maintenance
- Prestations techniques de vérification

Date de prise d'effet, le 30/03/2015

Amaury LEQUETTE
Directeur CNPP Cert.

JFR

Ce certificat est valable jusqu'au **29/03/2018**
Il annule et remplace tout certificat antérieur. Sa validité peut être vérifiée sur www.cnpp.com

cofrac
ACCREDITATION
N° 5-0547
Portée disponible sur www.cofrac.fr
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

CNPP

CNPP Cert., organisme certificateur
reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'assurance - www.cnpp.com
Route de La Chapelle Réanville - CD 64 - CS 22265 - F 27950 SAINT MARCEL
Téléphone +33 (0)2 32 53 63 63 - Télécopie +33 (0)2 32 53 64 46

MCS F 10-26E

Certification APSAD de service de maintenance des Systèmes de Désenfumage Naturel (SDN)

Les engagements principaux du prestataire

Tous les contrôles effectués périodiquement dans le cadre de la présente certification ont pour objet de vérifier le respect des engagements pris par l'entreprise. Ainsi, celle-ci s'est engagée, en particulier, à :

- Disposer d'une organisation pour la maintenance et les vérifications périodiques de SDN assurant la qualité des prestations fournies,
- S'identifier parfaitement pour le service de maintenance de SDN,
- Mettre à la disposition du client des techniciens habilités et spécialisés dans la maintenance et les vérifications périodiques de SDN,
- Disposer de tous les moyens matériels nécessaires à la maintenance et les vérifications périodiques de SDN,
- Fournir des conseils professionnels, et pour tout devis, présenter de manière claire et précise les prestations proposées,
- Maîtriser les opérations de maintenance et les faire valider par le responsable technique,
- Maîtriser toutes les opérations techniques de maintenance d'installations de SDN et prendre en compte dans un délai de 72 heures toute demande d'intervention de maintenance corrective,
- Maitriser toutes les opérations techniques de vérification périodique.

UNE CERTIFICATION VOLONTAIRE

La certification APSAD de service est une certification volontaire délivrée par CNPP Cert. à des entreprises intervenant dans le secteur de la sécurité.
La certification APSAD s'inscrit dans une approche collective, où toutes les parties prenantes sont associées pour l'élaboration des référentiels : professionnels de la sécurité, utilisateurs, prescripteurs, assureurs, pouvoirs publics.

LA GARANTIE DE FIABILITÉ D'UNE INSTALLATION

Cette certification de service revêt un caractère particulier puisque les installations de sécurité sont le plus souvent des systèmes en «attente» d'une sollicitation qui peut intervenir plusieurs années après leur mise en place.
Ces installations doivent alors fonctionner sans faille, surtout lorsqu'il s'agit de systèmes destinés à la sauvegarde des vies humaines.

DES CONTRÔLES RIGOUREUX AU SEIN DE L'ENTREPRISE ET EN CLIENTÈLE

La certification APSAD de service est attribuée, pour une durée renouvelable, après notamment l'examen de dossiers, la réalisation d'audits au sein de l'entreprise et le contrôle des compétences techniques du personnel en charge de l'activité.
Des contrôles périodiques en clientèle permettent également de s'assurer de la qualité des prestations de l'entreprise.

CONSEILS À LA CLIENTÈLE

Pour la pérennité de votre installation, faites la vérifier périodiquement et souscrivez un contrat de maintenance auprès d'entreprises titulaires de la certification APSAD correspondante.